

Cabinets de radiologie RPPS rang

Fiche pratique pour commander
des cartes et certificats ORG de
test

Statut : validé | *Classification : Publique* | *Version : 4*

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
1.1. Objectifs de la fiche	2
1.2. A qui s'adresse cette fiche ?	2
2. JE SOUHAITE REALISER UNE COMMANDE	2
2.1. Je renseigne la partie administrative	3
2.2. Je commande des cartes CPx de test	3
2.3. Je commande un certificat logiciel de test	4
2.4. Je réceptionne la commande de certificat logiciel de test	4
2.4.1. Pour la demande d'habilitation à commander des certificats ORG de test	4
2.4.2. Pour la commande technique des certificats ORG de test	5
2.4.3. Pour le retrait des certificats ORG de test	6

1. INTRODUCTION

1.1. Objectifs de la fiche

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) propose des cartes et des certificats de test (cartes CPx, ou cartes de la famille CPS de test, et certificats logiciels de test) pour les entités du type éditeurs, autres industriels, maîtrises d'ouvrages régionales, organismes de formation, promoteurs d'applications, etc... qui ont besoin de :

- Tester des applications sécurisées par les cartes CPS ou certificats logiciels délivrés par l'Agence du Numérique en Santé ;
- Effectuer une recette d'intégration de ces applications ;
- Accéder à certains environnements de formation

Cette fiche détaille les différentes étapes à suivre pour commander ces cartes ou certificats auprès de l'ANS.

1.2. A qui s'adresse cette fiche ?

Cette fiche s'adresse à tout industriel concerné par le développement de l'appel de télé-services de santé devant se doter de cartes CPx de test et/ou de certificats ORG de test.

POINT DE VIGILANCE !

- **Les cartes CPx de test et les certificats ORG de test ont une durée de validité de 3 ans.**

2. JE SOUHAITE REALISER UNE COMMANDE

Toutes les informations pour la commande de cartes et certificats ORG de test sont accessibles sur la page suivante sur le site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=certificats>, en sélectionnant les filtres suivants :

- Profil : "Non professionnel de santé"
- Votre structure : "Industriel"
- Produit : "Produits de développement : socle technique et produits de test"
- Puis cliquer sur : « Commander des produits de développement : carte et/ou certificat logiciel de test »

BONNES PRATIQUES

Le formulaire à renseigner pour la commande de cartes ou de certificats est le même. Ainsi, veuillez, dans la mesure du possible, à mutualiser vos commandes.

2.1. Je renseigne la partie administrative

Étapes :

- Téléchargez le formulaire 414 de commande de produits de certification de test à l'adresse suivante : <https://esante.gouv.fr/documents/414>
- Complétez les paragraphes « 1. Identification de la structure bénéficiaire » et « 2. Visa et cachet ». A la fin du formulaire, une notice d'aide au remplissage décrit les informations à renseigner.

Synthèse des documents :

Documents	Liens
Formulaire 414 de commande de produits de certification de test	https://esante.gouv.fr/documents/414

2.2. Je commande des cartes CPx de test

Étapes :

Complétez le paragraphe « 3. Détails de la demande de CPS de test » du formulaire 414 :

- Décrivez, dans partie 3.1 « Usage des CPS de test », les usages pour lesquels sont destinées les cartes de test commandées et votre projet. Par exemple : *Utilisation pour commander des certificats ORG de test pour des cabinets de radiologie identifié par un RPPS rang* ».
- Dans la partie 3.2 « Offre de CPS de test souhaitée », choisissez le jeu « Cabinet de radiologie » et indiquez « 1 » dans la colonne "IGC Santé - quantité"

Illustration 1 : Renseigner l'offre de jeux de CPS de test souhaitée

Offre de Jeux de CPS de test

Jeux de Cartes de Professionnel de Santé	IGC-CPS 2Ter : quantité	IGC-Santé : quantité
Cabinet médical, comprenant 2 CPx test		
Cabinet médical de radiologie, comprenant 2 CPx test		1

Le jeu de cartes "Cabinet de radiologie comprenant 2 CPx test" contient les cartes suivantes :

Illustration 2 : Contenu du jeu de cartes "Cabinet de radiologie"

Titre jeu	Description du jeu
CABINET MEDICAL DE RADIOLOGIE	CPS test médecin radiologie, titulaire de cabinet individuel CPE test employé

- Ensuite rendez-vous à [l'étape 2.3](#) pour habilitier la carte CPS de test du PS radiologue à commander des certificats ORG de test sur le RPPS rang du cabinet.

2.3. Je commande un certificat logiciel de test

Étapes :

Complétez le paragraphe 4. « *Détails de la demande de certificat logiciel de test* » du formulaire 414 :

- Précisez dans le paragraphe 4.1 « *Usage des certificats de test et solution utilisée* » les usages pour lesquels sont destinés les certificats logiciels de test commandés et votre projet.
- Cochez, dans la partie 4.2 « *Offre de certificat de test souhaitée* », l'offre **ORG**

Illustration 3 : Renseigner l'offre de certificat de test souhaitée



Remarque : complétez le paragraphe 4.3 en cochant la case « *Non, les cartes de test à associer sont celles commandées dans la partie 3 de ce formulaire* »

Illustration 4 : Renseigner les cartes de test utilisées en tant qu'administrateur technique

4.3 DÉSIGNATION DES CARTES DE TEST UTILISEES EN TANT QU'ADMINISTRATEUR TECHNIQUE (cf. partie 2 de la notice)

Renseignez les informations concernant les administrateurs techniques. Ils doivent disposer d'une carte CPS, CDE, CPE nominative, CDA ou CPA de test.

Disposez-vous déjà de cartes de test en cours de validité ? *

Non, les cartes de test à associer sont celles commandées dans la partie 3 de ce formulaire.

- Envoyez le formulaire signé et scanné à l'adresse mail : monserviceclient.developpement@asipsante.fr

2.4. Je réceptionne la commande de certificat logiciel de test

2.4.1. Pour la demande d'habilitation à commander des certificats ORG de test

Un email indiquant que la carte CPS de test (issue du jeu cabinet de radiologie) a été habilitée sur l'offre ORG et sur le RPPS-rang de test du cabinet de radiologie. Ce mail sera adressé à l'adresse mail renseignée au paragraphe 2 du formulaire 414.

2.4.2. Pour la commande technique des certificats ORG de test

Vous pourrez générer les certificats avec la carte de test habilitée en vous connectant sur le portail de la plateforme IGC Santé : <https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml>

1. **Authentifiez-vous** en cliquant sur le bouton : « gestion des produits »



GESTION DES PRODUITS

Code PIN :1234

2. Cliquez sur **demander**

- **DEMANDER** des produits (demande de nouveau produit ou renouvellement de produit existant)

Vous arrivez sur la 1ère étape de demande de certificat : l'offre ORG sera pré-sélectionnée. Vous verrez une liste déroulante avec l'identifiant de structure du cabinet RPPS-Rang sur lequel vous pourrez demander vos certificats.

Suivez les étapes. A l'étape 3, saisissez la valeur du CN dans le champ « service applicatif »

Cas du DMP :

Vous aurez besoin de commander un certificat ORG AUTH_CLI et un certificat ORG SIGN.

Vous pourrez indiquer la valeur DMP dans le champ « service applicatif ».

Cas des services INSi:

Vous aurez besoin de commander deux certificat ORG AUTH_CLI.

Vous pourrez indiquer la valeur INSI-AUTO dans le champ « service applicatif » du 1^{er} certificat et la valeur INSI-MANU dans le champ « service applicatif » du 2^{ème} certificat.

Cas de MS Santé :

Pour connecter le cabinet RPPS-rang à une boîte aux lettres MS santé, vous pourrez utiliser le certificat généré pour le DMP ou créer un certificat dédié en indiquant la valeur MSS dans le champs « service applicatif ».

Pour d'autres services applicatifs, il faut vous reporter aux exigences du service concerné.

2.4.3. Pour le retrait des certificats ORG de test

Chaque certificat sera généré sous forme de fichier p12 avec un mot de passe. Ce mot de passe correspond à celui renseigné au moment de la création de la clé privée et de la CSR (Certificate Signing Request).

POINT DE VIGILANCE !

La génération des clés et de la CSR, ainsi que le retrait du certificat doivent se faire depuis le même navigateur.